



COMPTE RENDU

Réunion Conseil Municipal – 07 mai 2019

Présents (CM) : J. RACINE, S. JEMEI, E. ONIMUS, S. RICHARD, C. CONSTANT, H. COULON présent à partir de 20h15
Absente (CM) : S. MENNY
Secrétaire de séance : S. JEMEI
S. HOFF, secrétaire de mairie a participé à la réunion.
Début de la séance à 19h30.

Thèmes

Validation compte-rendu du CM en date du 19/03/2019.

- Aucune remarque formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Encaissement chèque tie-break

- Remboursement d'un trop payé de 95 € suite au buffet du 11 novembre.
- Le conseil municipal doit délibérer pour accepter ce remboursement. A l'unanimité il autorise le Maire à signer tout document administratif pour l'encaissement de ce chèque.

Subvention pour la restauration de Notre Dame de Paris

- Suite à la catastrophe de Notre Dame de Paris, le Conseil Municipal vote à la majorité (4 pour et une abstention) une subvention exceptionnelle symbolique de 50 €.

Encaissement des recettes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

- La fédération nationale des communes forestières a décidé en novembre 2018 de voter contre la proposition de budget 2019 présentée par le conseil d'administration de l'ONF et notamment suite à l'annonce de l'encaissement par l'Office Nationale des Forêts des recettes tirées de la vente de bois des communes.
- Le conseil municipal délibère et décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Tableau des permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019

- Les élections auront lieu le 26 mai 2019 de 08h à 18h00.
- Quatre permanences de 2h30 auront lieu : 08h00 – 10h30 (Sylvie Menny et ?), 10h30 – 13h00 (Sophie et Evelyne Onimus), 13h00 – 15h30 (Jean Racine et ?) et 15h30 – 18h00 (Cyril Constant et Hervé Coulon).
- Dépouillement : Cyril Constant, Hervé Coulon, Evelyne Onimus, Jean Racine (manque une personne).



Informations et questions diverses

- Nécessité de mettre du répulsif anti-gibier sur les jeunes chênes plantés sur la commune. Devis de 110 € proposé par l'ONF. Le CM décide à l'unanimité de réaliser cette opération nécessaire.

Fin de la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Samir JEMEI